



DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**
Nombre de membres présents : **25**
Nombre de votants : **29**
Date de convocation : **24/10/2018**

L'an **Deux Mille DIX-HUIT** le 31 OCTOBRE, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René OLIVE, Président.

OBJET : DESIGNATION DE MEMBRE REMPLAÇANT A LA
CIAPH

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

TAURINYA, LLOBET (Brouilla) – AUSSEIL (Caixas) - CHINAUD (Calmeilles) - LEHOUSSINE (Camélas) – CHEREZ (Castelnou) - PUJOL (Fourques) - TOURNE (Llauro) - MAURAN (Montauriol) – PUIG (Sainte Colombe) – FERRER (Terrats) - OLIVE, GONZALEZ, LAVAIL, LEMORT, VOISIN, RUIZ, MON, BERNADAC, BOURRAT, PEREZ, BATALLER-SICRE (Thuir) – LESNE (Tordères)– ALBERT (Trouillas) - PERALBA (Villemolaque).

Procurations :

CRUCQ Nadine (Fourques) à JL.PUJOL
S.RAYNAL (Thuir) à B.BATALLER-SICRE
R.ATTARD (Trouillas) à J.ALBERT
G.FLACHAIRE (Villemolaque) à JC.PERALBA

Excusé(e)s :

L.FERRER (Thuir)

Absents:

L.BERNARDY, F.CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres)
C.VILA (Oms)
P.BELLEGARDE (Passa)
P.XANCHO (Saint Jean Lasseille)
P.MAURY (Thuir)
J.AMOUROUX (Tresserre)
B.COUSSOLE (Trouillas)

Madame Nicole MON est élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance du Conseil est adopté à l'unanimité.

Certifié exécutoire

Publié ou Notifié

le

**DESIGNATION DE MEMBRE REMPLACANT A LA COMMISSION INTERCOMMUNALE
POUR L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES (CIAPH) :**

VU la délibération n°79/2009 créant la Commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (CIAPH)

VU la délibération n°46/2014 fixant la composition de la Commission CIAPH de la communauté de Communes des Aspres suite au renouvellement des Assemblées, modifiée par délibération n°77/2017,

Le Président **RAPPELLE** l'obligation réglementaire faite aux intercommunalités de créer une Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CIAPH), commission dûment constituée en 2009, et reconduite en 2014 suite au renouvellement des Assemblées.

Il en **RAPPELLE** la composition fixée par délibération n°79/2009 du Conseil Communautaire:

- 13 membres répartis comme suit :
- 7 élus de la Communauté de Communes des Aspres
- 3 représentants des associations des personnes handicapées
- 3 représentants d'associations d'utilisateurs.

II INDIQUE que suite à la démission de Monsieur Roland NOURY du mandat de conseiller communautaire, il convient de le remplacer au sein de la CIAPH et d'y installer un conseiller communautaire afin de compléter la constitution du collège des élus.

Il **LANCE** appel à candidature, auquel seul Monsieur Raymond LEMORT se porte candidat,


Le Conseil Communautaire,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents ou représentés,

INSTALLE Monsieur LEMORT Raymond dans ses fonctions de conseiller communautaire membre du collège des élus de la CIAPH, et en modifie en ce sens sa composition tel que suivant :

CIAPH (Commission Accessibilité) Collège des élus: 7 membres
LEMORT Raymond
TOURNE Roger
VILA Christian
PERALBA Jean-Claude
CHEREZ Jean
ALBERT Jeanine
CRUQC Nadine

CHARGE Monsieur le Président d'accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi Fait et délibéré à THUIR, les jour, mois et an que dessus.


Le Président,
René OLIVE

